



Note explicative pour votre inscription/réinscription universitaire IFSI – IFMEM 2023/2024

Votre inscription à l'UPEC est obligatoire et indispensable pour :

- Participer aux examens
- Obtenir votre diplôme
- Obtenir votre carte d'étudiant multiservices et vos certificats de scolarité
- Obtenir votre identifiant numérique étudiant
- Accéder aux services numériques

**LIRE ATTENTIVEMENT
TOUTE LA NOTE EXPLICATIVE**



Attention !

Seule la réception de la carte d'étudiant UPEC (pour les 1^{ère} année) et/ou du certificat de scolarité UPEC (pour les 2^{ème} et 3^{ème} année) attestent de votre inscription à l'UPEC.

Tant que vos pièces justificatives ne sont pas transmises et validées par l'UPEC, vous ne serez pas inscrits et serez interdits d'examens UPEC.

Merci de ne pas vous fier au mail reçu lorsque vous vous acquittez de la CVEC qui indique que vous êtes inscrits à l'UPEC.

De même, votre accès à Cristolink ne signifie pas que votre inscription est finalisée.

L'INSCRIPTION à l'UPEC est gratuite à condition de bien remplir votre dossier !!

Pour éviter d'avoir à payer les droits d'inscription, veillez à bien remplir sur le dossier d'inscription la partie (en fin de dossier vers la signature) : AUTRE ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION EN 2023/2024

Il faut choisir :

18 - Paramédical ou social

Etablissement IFSI..... (C'est-à-dire le nom de l'IFSI où vous étudiez)

Un support inscription est à votre disposition pour vous aider dans votre démarche si vous rencontrez des difficultés :

01 45 17 12 00 ou <https://support-inscription.u-pec.fr>

S'ils vous disent de vous rapprocher de l'IFSI, c'est de notre service qu'il s'agit et non pas votre IFSI. Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : ifsi@u-pec.fr toujours en précisant votre NOM Prénom + n° étudiant UPEC si vous en avez un + votre IFSI + votre année d'étude

Les dates de campagne d'inscription :

LES DELAIS D'INSCRIPTION DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE RESPECTES. IL N'Y AURA PAS DE PASSE-DROIT.

- Les étudiants dont la rentrée s'effectue en Septembre :
Les inscriptions se dérouleront entre le **11 et le 30 Septembre**.
- Les étudiants dont la rentrée s'effectue en Février (E.Roux et GH Sud 77 de Février) :
Les inscriptions se dérouleront du **7 au 31 Janvier**.
Vous trouverez les consignes spécifiques à votre rentrée sur cette même page à partir du mois de Décembre.

❖ Je rentre en 1^{ère} année

▪ **Je viens de Parcoursup :**

Je me connecte sur : <https://iaprimo.u-pec.fr/iaprimo-web/ident1.jsf>

Je me connecte en utilisant l'identifiant suivant :

- Si numéro Parcoursup à 7 chiffres : P23+numéro Parcoursup
- Si numéro Parcoursup à 6 chiffres : P230 +numéro Parcoursup
- Si numéro Parcoursup à 5 chiffres : P2300 +numéro Parcoursup

Une fois cette étape réglée, je me connecte sur E-campus pour envoyer mes pièces justificatives : <https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>

**Je dois m'acquitter de la CVEC*

- **Je suis redoublant : je dois me réinscrire à l'UPEC OU**
- **Je suivais une autre formation à l'UPEC l'année dernière (exemple : LAS)**

Je suis les étapes indiquées sur : <https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>

**Je dois m'acquitter de la CVEC*

- **Je viens d'un autre IFSI (qui n'est pas en partenariat avec l'UPEC) OU**
- **Je suis en reprise d'études OU**
- **Je suis inscrit.e au Pôle Emploi et ma formation est financée par la Région ET je n'ai pas de numéro PARCOURSUP**
- **Je suis en autofinancement et je n'ai pas de numéro PARCOURSUP**
- **J'ai mobilisé mon CPF et je n'ai pas de numéro PARCOURSUP**
- **Je viens de Parcoursup mais je ne suis pas scolarisé.e depuis plus de 2 ans**

Je me rapproche de mon IFSI/IFMEM pour lui expliquer ma situation.

Un dossier d'inscription papier vous sera alors envoyé par mail par l'UPEC. Il vous faudra le retourner complété par courrier à l'adresse indiquée avant la date butoir. Toutes les informations figureront dans le mail.

**Je dois m'acquitter de la CVEC*

- **Ma formation est financée par mon employeur**

Vous serez contactés par nos services et recevrez une invitation par mail dans les premières semaines de Septembre pour compléter votre dossier dématérialisé sur une plateforme dédiée à la formation continue. Vous devrez remplir des informations et joindre les documents demandés.

**Je ne dois pas m'acquitter de la CVEC*

❖ Je rentre en 2^{ème} ou 3^{ème} année

- Je suis en formation initiale et même si je suis redoublant :
- Je me suis inscrit via un dossier d'inscription papier l'année dernière et même si je suis redoublant
- Je suivais une autre formation à l'UPEC l'année dernière (exemple : LAS)

Je suis les étapes indiquées sur : <https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>

**Je dois m'acquitter de la CVEC*

-
- Je viens d'un autre IFSI (qui n'est pas en partenariat avec l'UPEC)

OU

- Je suis en reprise d'étude

Je me rapproche de mon IFSI/IFMEM pour lui expliquer ma situation.

Un dossier d'inscription papier vous sera alors envoyé par mail par l'UPEC. Il vous faudra le retourner complété par courrier à l'adresse indiquée avant la date butoir.

Toutes les informations figureront dans le mail.

**Je dois m'acquitter de la CVEC*

-
- Ma formation est financée par mon employeur

**Je ne dois pas m'acquitter de la CVEC*

OU

- J'étais considérée comme en formation continue l'année dernière et j'avais rempli un dossier dématérialisé sur une plateforme dédiée à la formation continue (et je me réinscris) :

Vous serez contactés par nos services et recevrez une invitation par mail dans les premières semaines de Septembre pour compléter votre dossier dématérialisé sur une plateforme dédiée à la formation continue. Vous devrez remplir des informations et joindre les documents demandés.

**Je ne dois pas m'acquitter de la CVEC*